

Décision

Générale

colonial

Décision n° 723 du 4 juin 1953 :

n° 723

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/07/1953

Date de publication
4 juin 1953

Date du numéro
1 juillet 1953

TEXTE INTÉGRAL

Un secours de cinq mille francs (5.000 fr.) est accordé, pour l'année 1953, à Fatma Mohamed Aden, Somalie Abéraoual, née vers 1908 à Djibouti, fille de Mohamed Egal et de Aouado Aclour, veuve de Yacin Egal, ancien policier. Cette somme sera payée globalement et imputée au budget de la Côte Française des Somalis, exercice 1953, section 17 , Chapitre 37, article 1er, paragraphe 2.